Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260901-2026_074-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	
• exclus	

De la commune SAINT-PÔTAN

Séance du 21 juillet 2026 à 20 heures 00

Date de convocation : 13 juillet 2026

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LECUYER Arnaud

Objet
DECISION MODIFICATVE N° 1

Étaient présents :

LECUYER Arnaud, Maire; DIBONET Typhaine, DURAND Jean-Paul, LEMONNIER Anne-Sophie, Adjoints ; BERTHELOT Christian, BEREZAY Florence, BOURDAIS Emmanuelle, CADE Laëtitia, CARFANTAN Johann, CARFANTAN Gabriel, DUMOULIN Bruno, FOUREL Amandine, LAINE Julie, ROUX Dominique, TOUTAIN Jérôme

Secrétaire de séance :

M. CARFANTAN Gabriel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de pouvoir rembourser la caution de la locataire ayant quitté le logement au 4 rue du Clos Forvieux ainsi que la facture de Kubeko, il convient de prévoir les décisions modificatives ci-après :

- compte 231/71 : - 456 €
- compte 231/77 : + 6 €
- compte 165 : + 450 €

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

Pour copie conforme
Arnaud LECUYER

le secrétaire de séance
Gabriel CARFANTAN

Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212203236-20260901-2026_074-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 31 août 2026.

Publié ou notifié le .

Fait en mairie, le 31 août 2026

Le Maire

